



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 75927

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet du harcèlement sexuel au sein de l'université et du CNRS. Il est important, au lendemain des célébrations de la journée du 8 mars, de poursuivre l'effort de lutte contre les discriminations sexistes existant encore dans le milieu de la recherche. Pour cela, les sanctions disciplinaires à l'égard des personnes ayant un comportement sexiste doivent avoir une forme d'exemplarité. Le Gouvernement a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de lutter contre ces discriminations. Il souhaiterait savoir si des mesures concrètes allaient être prises pour d'une part protéger et accompagner les victimes et d'autre part sanctionner les individus faisant preuve d'un comportement sexiste à l'université.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75927

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1892